

Covid-19 : messages de Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville


Dans le contexte de la crise sanitaire du coronavirus Covid-19, Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville, adresse deux messages aux habitants de la commune (vidéo enregistrée vendredi 20 mars et texte envoyé samedi 21 mars).

Mis en ligne le 20 mars 2020



Mise à jour : mardi 24 mars à 19h30

Message du samedi 21 mars



*Chers concitoyens,
Bravo aux Chavillois qui, globalement, sont respectueux des consignes et font preuve de leur civisme habituel.
Je serai cependant amené, dans les heures qui viennent, à prendre des mesures supplémentaires de protection concernant l'espace public.
De nouvelles initiatives de solidarité seront par ailleurs engagées par la mairie dans les prochains jours.
Vous en serez informés sur le site de la Ville.
Soyons unis, solidaires et actifs !
Bon courage à chacune et chacun d'entre vous !
Cordialement
Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville*

Sauvons des vies, restons chez nous



Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h, pour 15 jours minimum.

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits, sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- > Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- > Effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- > Se rendre auprès d'un professionnel de santé : consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés, soins de patients atteints d'une affection de longue durée
- > Se déplacer pour un motif familial impérieux, pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- > Des déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de son domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de

compagnie

- > Se déplacer pour une convocation judiciaire ou administrative

Attention, toute infraction sera sanctionnée d'une amende de 135 € avec une possible majoration de 375 € et 1 500 € en cas de récidive.

[Consultez le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#) ↗

Téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire

À noter

- > Si vous ne possédez pas d'imprimante, vous pouvez recopier cette attestation sur papier libre.
- > Munissez-vous de cette attestation à chaque fois que vous sortez.
- > Cette attestation est nominative et datée.

Accès aux forêts domaniales interdit

Par arrêtés pris en date du 20 mars 2020 et du 24 mars 2020, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le préfet des Hauts-de-Seine interdit l'accès aux :

- > Parcs et jardins
- > Forêts domaniales
- > Berges de Seine
- > Cimetières, à l'exception des inhumations

[Téléchargez l'arrêté préfectoral du 24 mars 2020](#)

[Téléchargez l'arrêté préfectoral du 20 mars 2020](#)

Si vous sortez de chez vous pour faire un peu d'exercice physique, merci de respecter **SCRUPULEUSEMENT** les consignes ci-dessus. Veillez à bien respecter la distance de sécurité sanitaire d'un mètre. Ne sortez pas en groupe. Évitez également les regroupements d'enfants dans les escaliers, les cours et en bas des immeubles. #restonscheznous



☰ RETOUR À LA LISTE





VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO

92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS